



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires**

Aurillac, le 11 octobre 2021

*Service de l'Economie Agricole*

*22, rue du 139ème R.I. - BP 10414  
15004 AURILLAC CEDEX*

*04.63.27.66.00*

**Dossier n° : AE 21.0315**

**Demander : GAEC DE LA SAGNE**

**Date d'enregistrement de la demande : 15/09/21**

**Date limite de candidature : 14/12/21**

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 14/01/22.

**Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter**

<b>Commune de localisation</b>	<b>Surface demandée (ha)</b>	<b>Propriétaire des biens</b>	<b>Parcelles cadastrales</b>
SAINT-VINCENT-DE-SALERS	30,75	BESSION Christiane	Section AB 2,12,99,106,108,109,118,120,124 ,125,127,151,152,
TRIZAC	4,42	BESSION Christiane	Section D 258

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
<http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**